

***Famille Deschamps  
de la pointe de Repentigny***

Note pour la page 262.

Le fort est toujours la préoccupation de ceux qui sont à sa recherche dans les documents d'archives.

Or, depuis la publication du livre en novembre 2018, il fut trouvé un document, intitulé *Inventaire des biens de Pierre Legardeur*, par le notaire François Lepailleur, en date du 13 mars 1737.

Dans cet acte, il est mentionné un terrain concédé par Jean-Baptiste Legardeur à son fils, Pierre, de trois quart d'arpent de terre hors du fort de Repentigny et trente-trois pieds de terre de large sur quatre-vingt pieds de profondeur sise dans le fort suivant le contrat daté le 20 septembre 1680.

Donc, en 1680, le fort de Jean-Baptiste Legardeur s'y trouvait.